



AVIS DE PUBLICITÉ

GESTION DU SNACK SITUÉ AU SEIN DU CAMPING MUNICIPAL

AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE EN VUE D'UNE EXPLOITATION ÉCONOMIQUE

EXPLOITATION ET GESTION DU LOCAL DE RESTAURATION DU CAMPING MUNICIPAL DE LOUPIAN

Date de publication: 20/01/2023

Supports de publication:

- ✓ Site internet de la Mairie de Loupian
- ✓ Affichage en Mairie de Loupian

Afin de satisfaire aux dispositions des articles du code général de la propriété des personnes publiques, et plus précisément à l'article L2122-1-1, et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour une exploitation économique, la commune de Loupian procède à une publicité préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation de courte durée, dans le cadre d'un titre précaire et révocable.

Il est publié durant 30 jours calendaires soit jusqu'au 20/02/2023

Type d'occupation : Autorisation d'occupation temporaire pour une activité saisonnière d'exploitation et de gestion du local de restauration du camping municipal.

Localisation des dépendances concernées : Camping municipal de Loupian, sis route de Mèze, RD 158 E4, 34140 Loupian

Surface projetée à l'occupation :

Une cuisine Snack d'une superficie de 48.75 m²

Une réserve d'une superficie de 18.90 m²

Date d'effet de l'occupation : 1^{er} mai 2023

Date d'échéance de l'occupation : 31 octobre 2023

Redevance : La redevance applicable à l'occupation est déterminée de la manière suivante :

- 2 200 € (deux mille deux cent euros), versé en deux fois, soit 1 100 € fin juin 2023 et 1 100 € fin août 2023.

Modalités de présentation des intérêts concurrents: Conformément aux dispositions de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 est consentie pour une courte durée, l'autorité compétente doit effectuer une publicité préalable à la délivrance de l'autorisation pour s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. Toute personne intéressée par l'occupation du snack du camping municipal aux conditions énoncées dans le présent avis peut se manifester jusqu'au 10/03/2022 en contactant :

Contact: Renaud Camilleri, Directeur général des services, 04 67 43 82 07

Toute manifestation d'intérêt donnera lieu à la délivrance d'un accusé de réception.